



Chambre Des Professions Libérales de Paris

COMMUNIQUE

ELECTIONS AUX CAISSES MALADIE DES PROFESSIONS LIBERALES

Voici les résultats du vote du 3 avril 2006 pour l'Île de France.

Ont obtenu :

Liste CNPL : 53%

Liste UNAPL : 33 %

Liste CERF : 14%

Notre liste obtient donc la majorité absolue des voix et des sièges à pourvoir à la CAMPLIF (17 sur 30 au conseil d'administration).

En régions, le résultat du scrutin est encore plus éloquent.

Les listes présentées par la CNPL ont remporté la quasi totalité des sièges (11 régions sur 12 et 32 sièges sur 36).

Le résultat de ce scrutin national qui constitue le plus récent et le plus probant test de représentativité du corps social des professions libérales, désigne la CNPL comme étant l'organisme le plus représentatif dans le cadre du paritarisme et auprès des pouvoirs publics.